HONORAIRES D'AGENCE
A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR
Tarif en vigueur au 1er Janvier 2023

≤ 60 000 €	10% TTC du prix de vente
60 001 € à 100 000 €	8% TTC du prix de vente
100 001 € à 150 000 €	7% TTC du prix de vente
> 150 001 €	6% TTC du prix de vente
Immeuble, commerce, hangar/garage	10 % TTC du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION
LOTS D'HABITATION ET LOTS ANNEXES
Tarif en vigueur au 1er Janvier 2023

Etat des lieux d'entrée	3 € TTC / m2 A la charge du propriétaire	3 € TTC / m2 A la charge du locataire
Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail (honoraires réglementés Décret n°2014-890 du 1er août 2014)	8 € TTC / m2 A la charge du propriétaire	8 € TTC / m2 A la charge du locataire